

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23019813

Déposé / Reçu le

01 FEV. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0712 627 227**

Nom

(en entier) : **Beelance**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Charleroi, 112, 1060 Saint-Gilles**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire

[EXTRAIT du Résolution écrite et unanime prise par l'actionnaire unique de Beelance SA le 5 janvier 2023.]

Résolution 1 – Renouvellement mandat de commissaire de Ernst et Young Réviseurs d'Entreprises

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire de Ernst et Young Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, numéro d'entreprise 0446.334.771, représentée par Madame Thomas Meurice.

La durée du mandat de commissaire est fixée à 3 ans, prenant effet à l'issue de l'AGO qui a délibéré sur les comptes annuels de l'exercice comptable 2021 et prenant fin à l'issue de l'AGO appelée à délibérer sur les comptes annuels de l'exercice comptable 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

PUBLICITE

Tous les pouvoirs, en ce compris les pouvoirs spéciaux, sont confiés à Mme. Alice LAVIOLETTE afin de procéder à toute publication au Moniteur Belge (en ce compris la signature des formulaires I et II), et à effectuer toutes modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques, relative à la présente résolution.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).